

DÉCISION DU MAIRE

N°D-2020/055

FIXATION DU PRIX DE VENTE DU CATALOGUE FERNAND LÉGER. PAYSAGES DE BANLIEUE 1945 - 1955 SUR LA RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DES MUSÉES SITUÉE AU CHÂTEAU DE CAEN

LE MAIRE DE CAEN

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 portant délégation d'attribution au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,

VU l'intérêt d'enrichir les expositions du festival Normandie Impressionniste par un catalogue consacré à l'œuvre de Fernand Léger intitulé : *Fernand Léger. Paysages de banlieue 1945-1955* au musée des Beaux-Arts de Caen,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le prix de vente du catalogue,

DÉCIDE

1 - d'adopter pour la régie de recettes et d'avances des musées le prix de vente du catalogue à 10€ (56 p. quadri, format 16 x 24 cm, 41 illustrations dont 30 couleur).

2 – d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Caen le 26 mai 2020

Affiché le 27 mai 2020

Transmis à la préfecture le 27/05/20
Identifiant de l'acte 014-211401187-
20200101-lmc189796-AU-1-1
Exécutoire le 27/05/20

Le Maire,

Joël BRUNEAU

DÉCISION DU MAIRE

N°D-2020/056

FIXATION DU PRIX DE VENTE DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION LES VILLES ARDENTES - ART, TRAVAIL, RÉVOLTE 1870 - 1914 SUR LA RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DES MUSÉES SITUÉE AU CHÂTEAU DE CAEN

LE MAIRE DE CAEN

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 portant délégation d'attribution au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,

VU la présentation de l'exposition *Les villes ardentes – Art, travail, révolte 1870 – 1914* du 11 juillet au 22 novembre 2020 au musée des Beaux-Arts de Caen,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le prix de vente du catalogue de l'exposition,

DÉCIDE

1 - d'adopter pour la régie de recettes et d'avances des musées le prix de vente du catalogue de l'exposition à 25€ (200 p. quadri, format 22 x 28 cm, 220 illustrations)

2 – d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Caen le 26 mai 2020

Affiché le 27 mai 2020

Transmis à la préfecture le 27/05/20
Identifiant de l'acte 014-211401187-
20200101-lmc189798-AU-1-1
Exécutoire le 27/05/20

Le Maire,

Joël BRUNEAU

DÉCISION DU MAIRE

N°D-2020/057

FIXATION DU PRIX DE VENTE DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION GÉRARD FROMANGER - ANNONCEZ LA COULEUR ! SUR LA RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DES MUSÉES SITUÉE AU CHÂTEAU DE CAEN

LE MAIRE DE CAEN

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 portant délégation d'attribution au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,

VU la présentation de l'exposition *Gérard Fromanger – Annoncez la couleur !* du 12 septembre 2020 au 3 janvier 2021 au musée des Beaux-Arts de Caen,

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer le prix de vente du catalogue de l'exposition,

DÉCIDE

1 - d'adopter pour la régie de recettes et d'avances des musées le prix de vente du catalogue de l'exposition dans la « Collection Résonance » à 15 € (56 p. quadri, format 23 x 16 cm, 33 illustrations)

2 – d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Caen le 26 mai 2020

Affiché le 27 mai 2020

Transmis à la préfecture le 27/05/20
Identifiant de l'acte 014-211401187-
20200101-lmc189800-AU-1-1
Exécutoire le 27/05/20

Le Maire,

Joël BRUNEAU